



LA COLÈRE EST TOUJOURS LÀ

La journée de mobilisation a marqué un reflux de moitié par rapport la journée du 18 septembre aussi bien en termes de taux de grève que de participations aux manifestations.

Mais avec 25 000 personnes dans la rue en Loire Atlantique, le niveau de mobilisation reste très fort, même en l'absence d'un nouveau gouvernement et d'un nouveau budget. Il est vrai que personne ne se fait vraiment d'illusion au sujet d'une éventuelle inflexion allant vers un partage accru des richesses. Pourtant, personne n'est dupe. Ainsi dans le journal « Les Échos » du 02 octobre : *"Contre Nicolas Sarkozy et tout autre politique, contre les « riches » et les puissants, il flotte dans le pays réel un parfum révolutionnaire que sous-estiment souvent les plateaux télé. Le tonnerre du bas, cette fois, que Paris n'entend pas."* Des mots justes d'une journaliste qui tranche avec la pensée unique qui règne actuellement dans les médias aux mains de quelques oligarques sans que l'audiovisuel public ne relève le niveau.

Continuons de revendiquer des hausses de salaires, la défense de nos services publics, une fiscalité juste et efficace, à rebours du budget envisagé par le Premier ministre Lecornu.

JUSTICE FISCALE

Belle avancée dans la période, la justice fiscale est devenue une des préoccupations principales dans le débat public. Il est vrai que certains chiffres donnent le tournis :

- 100 milliards de dividendes versés l'an passé.
- 211 milliards d'aides aux entreprises distribuées sans contreparties.
- Les 500 plus grosses fortunes doublées depuis 2017.

La **CGT Finances publiques** continue à enrichir le débat avec des chiffres et des argumentaires.

Après un [éclaircissement de la taxe Zucman](#), et une note Eco qui rappelle que [l'impôt est majoritairement supporté par les ménages](#), c'est à la question de la [fiscalité de l'héritage](#) que nous nous attaquons.

L'héritage est, aujourd'hui, au centre des inégalités sociales car il a pris une part prépondérante dans l'enrichissement des personnes physiques. Deux raisons structurelles à cela, d'une part le travail ne paye plus (inflation et tassement des salaires), et d'autre part, la France connaît une bulle immobilière qui renchérit la valeur du patrimoine. Pour autant, 87 % des successions ne donnent lieu à aucun impôt ! Nous sommes bien loin d'une fiscalité confiscatoire et des

craintes trop largement partagées chez nos contemporains. À nous de rétablir les faits.

TROP CHÈRES COMPLÉMENTAIRES

Si nous sommes toujours en colère contre l'attribution de notre PSC à Alan et de notre prévoyance à la GMF, cela va nous coûter toujours plus cher !

Un baromètre vient de publier les hausses prévues de cotisation des complémentaires Santé en 2026. Elles s'échelonnent entre 3,6 % et 9 % pour les contrats collectifs souscrits par les employeurs pour leurs salariés et entre 3,4 % et 10 % pour les contrats individuels souscrits notamment par les retraités. Nouvelle augmentation qui fait suite aux précédentes : + 3,4 % en 2022, + 4,7 % en 2023, + 8,1 % en 2024 et + 6 % en 2025, soit des taux très supérieurs à l'inflation.

Cette évolution est prévisible dans un contexte de hausse des tarifs des médecins à laquelle s'ajoute la quasi-généralisation des dépassements d'honoraires des spécialistes, et aux diverses mesures de diminution des remboursements par la Sécurité sociale déjà à l'œuvre ou prévue. En effet, **malgré la chute du gouvernement Bayrou, les décrets de doublement des franchises et de diminution de taux de prise en charge de certains soins et médicaments pour les patients bénéficiant du dispositif des affections de longue durée sont prêts à être publiés.**

S'ajoutera le projet de nouvelle taxe prélevée par l'État sur les assureurs maladie complémentaire qui se répercutera sur les cotisations.

Il est particulièrement scandaleux, qu'il soit envisagé d'augmenter une taxe sur des cotisations santé. Cotisations par ailleurs complètement injustes socialement, car la logique de l'assurance maladie complémentaire est un niveau de cotisation en fonction du niveau de prestation accordée et non pas en fonction du niveau des revenus. Cela se traduit par une charge proportionnellement plus élevée pour les moins fortunés et par un renoncement accru à ce type de couverture notamment chez les retraités qui doivent payer l'intégralité de leur contrat individuel.

Nous devons nous préoccuper de la **stratégie de démantèlement méthodique de la Sécurité sociale** par les néolibéraux au pouvoir qui utilisent le cheval de Troie que constituent ces assurances complémentaires, aujourd'hui majoritairement contrôlées par des assureurs privés au détriment des mutuelles.

Merci au Dr Christophe Prud'homme (CGT)